

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
Salon du Cheval d'El Jadida 2026



AVANT-PROGRAMME
COUPE DES ELEVEURS DES CHEVAUX BARBES
Samedi 17 octobre 2026

La coupe des Éleveurs des chevaux Barbès « Modèles et Allures » est organisée par l'Association du Salon du Cheval (ASC) et la Société Royale d'Encouragement du Cheval (SOREC).

A – INFORMATIONS GENERALES

Lieu : Salon du Cheval d'El Jadida
Carrière « B » Parc des Expositions Mohammed VI, El Jadida - Maroc
Date : samedi **17 octobre 2026** à partir de **9 h**

B – OFFICIELS

- Président** : Charif Moulay Abdallah ALAOUI
- Direction du concours :**
- | | |
|---------------------|-------------------------------|
| Dr. EL Habib MARZAK | Commissaire du Salon |
| Mr. Omar SKALLI | Directeur Général de la SOREC |
| Dr. Younes JARI | Président AMCBAB |
- Coordination du concours :**
- : Dr. Hamid BENAZZOU
 - : Dr. Mohammed EL KOHEN
 - : M. Saïd KHOUYA
 - : Dr. Malak BENAMAR
- Responsable Évènementiel** : Mme. Nada ABOULAASRI
- Responsable Communication** : Mme. Mouna MOHATTANE
- Responsable Logistique** : M. El Mehdi MHAIMDAT
- Jury** : 4 juges OMCB
- Comité disciplinaire** : 2 juges DC
- Chefs de piste** : 1 RM
- Secrétariat** : ASC et SOREC
- Contrôle de notations** : ASC et SOREC

C – CONDITIONS GENERALES

C.1. Conditions d'inscription

La Coupe des éleveurs des chevaux Barbe est ouverte à tout cheval qui répond aux conditions suivantes :

- Être inscrit au Stud book marocain du cheval Barbe.
- Être naisseur et propriétaire du cheval à la date d'inscription au concours ;
- Ouverts aux chevaux classés du 1^{er} au 5^{ème} dans les concours régionaux Barbes

Les inscriptions seront ouvertes du **Jeudi 03 Septembre au Mercredi 30 Septembre 2026**.
Le Comité de Coordination se réserve le droit de limiter le nombre d'engagés et statuera, définitivement, sur les chevaux engagés.

Les engagements se feront via un lien <https://www.eljadidashow.com/entry/coupe-eleveurs-chevaux-barbes/> et le compte Éleveur Faras

- Clôture des engagements préliminaires : **Mercredi 30 Septembre 2026**
- Confirmation aux Participants : **Vendredi 02 Octobre 2026**

C.2. Classes qualificatives

Class 1 : pouliches de 2 ans
Class 2 : pouliches de 3 ans
Class 3 : Femelles de 4 à 6 ans
Class 4 : Femelles de 7 à 9 ans
Class 5 : Poulains de 2 ans
Class 6 : Poulains de 3 ans
Class 7 : : Mâles de 4 à 7 ans
Class 8 : Mâles de 8 ans et plus

C3. Jugement et système de notation durant les classes qualificatives :

Le jugement est individuel. L'organisateur du concours assurera une rotation adéquate des juges.
Le système de notation du cheval résultera de l'addition des notes sur 10, des critères suivants :
Standard racial, Tête, Encolure, Garrot-Dos-Rein, Croupe et attache de la queue, Poitrail-Ventre-Flanc, Membres antérieurs, membres Postérieurs, Aplombs et Mouvement (Pas et Trot). Les demi-points sont admis

Le système de coefficients qui sera adopté est comme suit :

Concours du Barbe	
Critères	Coefficient
Standard Racial	2
Tête	1,5
Croupe et Attache de la Queue	1,5
Encolure	1
Garrot – Dos – Rein	1,5
Poitrail – Ventre – Flanc	0,5
Membres Antérieurs	0,5
Membres postérieurs	0,5
Aplombs	1
Mouvement	2

Règle en cas d'ex-æquo dans les classes c'est la note du Standard Racial (avec 2 décimales après la virgule) qui sera prise en compte, puis la note du Mouvement (avec 2 décimales après la virgule). Si, le cas d'ex-æquo persiste, un juge parmi le jury de la classe sera tiré au sort dont les notes prévalent pour désigner le meilleur cheval parmi les chevaux ex-æquo.

C4. Finales :

Participeront aux quatre championnats les chevaux classés 1^{er}, 2^{ème} de chaque classe qualificative, comme suit :

Junior Femelles: les 2 premières des classes 1, 2,

Senior Femelles: Les 2 premières des classes 3 et 4,

Junior Mâles : les 2 premiers des classes 5 et 6,

Senior Mâles : les 2 premiers des classes 7 et 8.

Le jugement est individuel, les juges choisissent, de manière comparative, dans chaque épreuve finale leur Gold, Silver et Bronze parmi les chevaux participants.

Le cheval cité pour la médaille d'Or par un juge obtient 5 points

Le cheval cité pour la médaille d'Argent par un juge obtient 3 points

Le Cheval cité pour la médaille de Bronze par un juge obtient 1 point

Médaille Or est attribuée au cheval ayant eu le plus haut score

Médaille Argent est attribuée au cheval ayant eu le plus haut score après le médaillé Or

Médaille Bronze est attribuée au cheval ayant eu le plus haut score après le médaillé Argent

En cas d'ex-æquo, la médaille est attribuée au cheval ayant le plus haut score durant les classes qualificatives. La règle des d'ex-æquo dans les classes s'applique si l'ex-æquo persiste.

Durant les épreuves, les chevaux rentrent un à un dans la carrière au trot et se mettent, ensuite en ligne, à la disposition du jury.

C5. Best in show :

Deux trophées sont ensuite attribués comme suit :

- Trophée Best in show femelle : Les juges votent, individuellement, pour la meilleure des deux Gold issues des 2 épreuves finales femelles, Senior et Junior.
- Trophée Best in show mâle : Les juges votent, individuellement, pour le meilleur des deux Gold issus des 2 épreuves finales mâles, Senior et Junior.

C6- Trophée Plus Haut Score

Ce trophée sera attribué au propriétaire du cheval Barbe qui a reçu le plus haut score du concours

En cas d'égalité : la règle en cas d'ex-æquo dans les classes qualificatives sera appliquée

C7- Trophée Meilleur Eleveur Barbe

Le meilleur Éleveur Barbe sera attribué au propriétaire de chevaux ayant gagnés un maximum de points lors des classes qualificatives de la coupe des Éleveurs Barbe.

Le nombre de points attribués par classement est comme suit :

		1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}
Classes Qualificatives	Nb de points	10	9	8	7	6	5

Pour la 7^{ème} place et au-delà, aucun point ne sera attribué.

En cas d'égalité, le départage s'effectuera selon les critères suivants :

- Le ratio de participation de chevaux qualifiés aux Championnats par rapport aux chevaux participant aux épreuves qualificatives.

Si l'égalité persiste, le départage se basera sur le total des points accumulés dans les classes qualificatives

C8- Trophée Meilleur Eleveur des 2 races Barbe et Arabe-Barbe

Le meilleur Éleveur des 2 coupes des Éleveurs Barbe et Arabe-Barbe sera celui ayant gagnés un maximum de points lors des classes qualificatives de 2 coupes des Éleveurs.

Ce trophée sera décerné à l'issues de la coupe des Éleveurs Barbe.

En cas d'égalité, le départage s'effectuera selon le nombre de chevaux primés dans les Top 3.

C9. Primes :

Les chevaux gagnants recevront les primes comme suit :

Classes classement	1	2	3	4	5	6	7	8
1^{er} Prix	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
2^{ème} prix	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000
3^{ème} prix	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000

C10. Indemnités :

Les chevaux non primés recevront des indemnités de participation comme suit :

Lieu du concours de qualification	Indemnité
Oujda	6 000,00
Marrakech	4 000,00
El Jadida	2 000,00
Bouznika	3 000,00
Meknès	4 000,00

NB : Les chevaux disqualifiés recevront une indemnité forfaitaire de 1000 DHS

C11. Conflit d'intérêt

Afin d'éviter les cas de conflit d'intérêt il est demandé :

- Aux juges désignés pour cette compétition de s'abstenir de juger, en pleine connaissance de cause, des chevaux faisant l'objet d'un conflit d'intérêt réel ou présumé.
- Aux propriétaires des chevaux concurrents de faire état dans le formulaire d'inscription des éventuels conflits d'intérêt réels ou présumés concernant l'un des juges faisant partie du jury du concours.
- Aux organisateurs de refuser toute inscription au sujet de laquelle un conflit réel ou présumé concernant l'un des juges nommés a été mentionné, sauf si un juge de réserve est disponible.

Il y a conflit d'intérêt, réel ou présumé, lorsque l'un des chevaux jugés :

- A été acheté ou vendu par le juge en tant que propriétaire ou agent,
- Appartient en tout ou en partie à un juge ou à un membre de la famille du juge ou à un associé du juge dans une affaire traitant des chevaux barbe,
- A été loué par le juge ou appartient à un élevage au sein duquel le juge travaille,
- A été régulièrement entraîné, examiné ou traité par le juge dans un cadre professionnel,

- Fait l'objet d'une négociation de vente/achat ou location en cours, ou d'un plan d'achat prévisionnel auquel le juge participe.

En cas de doute, la commission disciplinaire décide de la suite à donner.

Sur la piste, toute communication entre juges et propriétaires ou mandataires des chevaux a lieu par l'intermédiaire du commissaire de terrain.

C12. Comité Disciplinaire

Le comité disciplinaire peut refuser l'entrée, sur la carrière, de toute personne ne respectant pas le règlement. Il peut également refuser la participation de tout cheval rétif ou ayant un problème sanitaire avéré.

Toute manifestation discourtoise et toute désobéissance peut entraîner l'élimination d'un cheval, quel que soit son classement.

C13. Règlement

Le règlement des concours d'élevage 2026 organisés par la SOREC sera appliqué lors de cette coupe des Éleveurs.

C14. Présentateurs

Les présentateurs devront être âgés de plus de 18 ans, habillés d'une tenue correcte, sans aucune marque ou signe distinctif.

C15. Visite vétérinaire

Tous les chevaux sont soumis à une visite vétérinaire à leur entrée au Salon à partir **du Jeudi 15 Octobre 2026 de 10 heures à 19 heures**. Les chevaux seront accompagnés de leurs documents d'identification et sanitaires.

C16. Dossards

Les dossards seront remis aux présentateurs à l'issue du contrôle vétérinaire et du contrôle du Comité Disciplinaire le **Samedi 17 octobre 2026 à partir de 8H00**.

D – CONDITIONS SPECIFIQUES

D1. Arrivées et départs des chevaux

Les chevaux arriveront le **Jeudi 15 octobre 2026 avant 19h00** et repartiront au plus tard le **dimanche 18 octobre 2026 à 10h00**.

D2. Alimentation

L'alimentation des chevaux est à la charge du propriétaire. Toutefois, le foin, la paille, les copeaux de bois, ainsi que l'orge, l'avoine et l'aliment complet seront en vente sur le site.

D3. Ecuries

Des Box paillés seront mis à la disposition des participants à l'arrivée des chevaux.

Un service de sécurité de jour comme de nuit sera assuré. Il est recommandé à chaque personne habilitée d'accéder à la zone des écuries d'être munie d'un badge d'accès.

D4. Soins vétérinaires, maréchalerie

Les soins vétérinaires d'urgence sur le site du Salon seront pris en charge par l'Association du Salon du Cheval. Les services de maréchalerie sont à la charge des participants.

D5. Bien être

Les conditions de bien être des chevaux stipulés dans le règlement des concours d'élevage organisés par la SOREC doivent être scrupuleusement respectées.

D6. Réclamations

Toute réclamation peut être déposée par écrit auprès du Comité Disciplinaire, au plus tard une heure après les faits. Chaque réclamation doit être accompagnée d'un montant de mille dirhams (1.000,00 Dh) en espèce.

Le cas échéant, l'ASC se réserve le droit d'appliquer les sanctions adéquates au non-respect de cette clause.

D7. Responsabilité

L'ASC ne sera pas tenue responsable des dommages ou blessures survenant aux chevaux présentés. Elle ne sera pas, non plus, tenue responsable des pertes ou dommages portés à tout autre article de tout genre.

Le propriétaire est le seul responsable de toute perte, dommage ou blessure causée par lui, par ses chevaux ou par ses employés à toute autre personne, chevaux ou biens matériels.

Contacts

Association du Salon du Cheval

Association reconnue d'utilité publique en 2010 par le décret n° 2.10.505

Commissariat : 40, rue Jacaranda, Hay Ryad, Rabat – Maroc

Tel : 212 537 56 66 56 - fax : 212 537 56 68 56

E-mail : contact@salonducheval.ma - site web : www.salonducheval.ma